



**ALLOCUTION PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI),  
M. ROBERTO KOBEH GONZÁLEZ, LORS DE LA CÉRÉMONIE DE REMISE  
DU TRENTE-NEUVIÈME PRIX EDWARD WARNER,  
DÉCERNÉ AU PROFESSEUR NICOLAS MATEESCO MATTE**

(Montréal, 28 septembre 2010)

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous accueillir à cette soirée particulièrement mémorable.

L'Assemblée triennale de l'OACI qui s'est ouverte aujourd'hui réunit les représentants des États membres de l'Organisation et les acteurs importants de la communauté mondiale de l'aviation. C'est le cadre idéal pour décerner le Prix Edward Warner, la plus haute distinction qui peut être accordée à une personne ou à une institution pour sa contribution à l'avancement de l'aviation civile internationale.

Le prix porte le nom d'Edward Warner, premier Président du Conseil de l'Organisation. Visionnaire exceptionnel, M. Warner avait la ferme conviction que l'aviation civile pouvait apporter une contribution positive en favorisant la paix et la coopération entre les peuples du monde.

Le récipiendaire du trente-neuvième Prix Edward Warner n'est certainement pas en reste sur le dévouement, la passion et l'engagement dont avait fait preuve M. Warner pour bâtir une organisation mondiale qui se consacrerait au développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale.

Au nom du Conseil de l'OACI, j'ai le grand privilège de décerner le Prix Edward Warner au Professeur Nicolas Mateesco Matte, en reconnaissance de son éminente contribution au développement, à la promotion et à la compréhension du droit aérien et spatial.

Le Professeur Matte a vécu une vie longue et fascinante. Né en Roumanie en 1913, il semblait destiné à mener une carrière prolifique dans le domaine juridique. Sa trajectoire a commencé en 1939 avec son premier doctorat en droit de l'université de Bucarest. Après la Seconde Guerre mondiale, il s'installe à Paris où il obtient un doctorat en droit international de l'université de Paris. C'était en 1947, l'année de l'entrée en vigueur de la Convention de Chicago. Il y avait peut-être là un présage, une heureuse coïncidence marquant son entrée dans le monde merveilleux de l'aviation.

La transition s'est en fait opérée en 1951, un an après son arrivée à Montréal. À l'époque, ses écrits l'avaient déjà largement fait connaître comme partisan d'un nouvel ordre juridique international.

Répondant à l'appel pressant de John Cobb Cooper, fondateur de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill, M. Matte accepte la chaire de droit aérien de l'Université de Montréal, qui deviendra ensuite la chaire de droit aérien et spatial. Dix ans plus tard, en 1961, il devient professeur

invité de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill, tout en continuant à enseigner à l'Université de Montréal jusqu'en 1969.

En 1974, il est nommé directeur de la recherche de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill, avant de devenir, en 1975, directeur de l'Institut et du centre de recherche en droit aérien et spatial. Dès sa nomination, il fonde les Annales de droit aérien et spatial, dont il sera le rédacteur en chef pendant 15 ans. Dans la préface du premier numéro, le Professeur Matte expose sa vision pour cette publication, et je cite :

[TRADUCTION] « Nous espérons que les annales répondent au besoin réel d'une publication scientifique et objective où l'on puisse trouver un débat d'idées sur la législation aérienne et spatiale actuelle, des propositions sur la façon de résoudre des questions de droit suscitées par l'emploi de nouvelles techniques ainsi que des données utiles sur l'évolution de la structure et de la doctrine du droit. »

L'échange de renseignements et de points de vue, forçant parfois à réagir, demeure à ce jour la meilleure façon de réaliser des progrès face aux défis qui guettent l'aviation civile et, je dirais même, l'ensemble de la société en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. En ce sens, à l'instar de M. Warner, le Professeur Matte est un visionnaire qui a non seulement su offrir sa sagesse mais qui a aussi proposé de nouvelles façons de voir l'aviation et la vie en général. On peut fort bien imaginer les échanges stimulants qu'ont dû avoir ces deux hommes, dont les bureaux n'étaient distants que de quelques centaines de mètres.

Pendant tout le temps où il a été titulaire de la chaire, M. Matte a travaillé sans relâche pour assurer l'expansion et la stabilité financière de l'Institut et du centre de recherche en droit aérien et spatial, jetant ainsi les bases de ce qui est devenu un centre d'excellence de renommée mondiale. Il s'est d'ailleurs vu décerner le titre bien mérité de directeur émérite de l'Institut.

Heureusement pour nous, de tels hommes ne prennent jamais leur retraite. À 97 ans, le Professeur Matte continue à travailler, à voyager et à dispenser ses connaissances et son expérience avec générosité et conviction. Tout comme il a été professeur, conseiller et mentor des nombreux étudiants qui ont fréquenté les salles de cours des universités et des instituts où il a enseigné, dont l'Institut international d'études et de recherches diplomatiques de Paris, à la fin des années 1940, il tient toujours aujourd'hui ces différents rôles envers ses nombreux collègues et anciens étudiants, dans la dixième décennie de sa vie.

On peut mesurer toute la portée de ses réalisations par les prestigieuses distinctions nationales et internationales qu'il s'est vu décerner pour ses nombreuses initiatives en faveur du bien-être des peuples, ici comme à l'étranger. Il a notamment reçu l'Ordre du Canada et il a été fait Chevalier de l'Ordre du Québec, Membre de la Société royale du Canada et Chevalier de la Légion d'honneur, en France, pour n'en citer que quelques-unes. Le Professeur Matte a en outre été nommé conseil de la Reine en 1971.

Parmi tous ces titres et distinctions, il en est un qui présente un intérêt exceptionnel. Le Professeur Matte a reçu le prix de l'Institut international de droit spatial de la Fédération internationale d'astronautique, qui saluait son leadership et sa contribution distinguée au développement du droit de l'espace extra-atmosphérique. C'était en 1978, il y a de cela 32 ans. Voilà qui démontre une fois de plus à quel point le Professeur Matte est un visionnaire, et à quel point ses idées restent d'actualité.

Un jour, dans un avenir proche, le monde devra créer un cadre juridique et réglementaire pour les vols commerciaux dans l'espace suborbital, et il ne fait aucun doute que les ouvrages du

Professeur Matte se révéleront à nouveau d'une immense utilité pour les délibérations qui se tiendront dans une instance comme l'OACI.

Il en va de même de ses nombreuses autres réalisations. Grâce à ses inestimables recherches et publications, mais aussi par son enseignement et ses autres activités universitaires et professionnelles, il a contribué au développement du droit aérien, en grande partie dès ses tout débuts, toujours dans une optique de coopération entre les États.

Le Prix Edward Warner, que j'ai l'honneur de remettre au Professeur Matte au nom du Conseil de l'OACI, est constitué d'une médaille et d'un diplôme. La citation accompagnant le prix est libellée comme suit :

**PRIX EDWARD WARNER**

décerné par le Conseil de  
l'Organisation de l'aviation civile internationale

au

**Professeur Nicolas Mateesco Matte**

en témoignage de sa contribution éminente  
au développement de l'aviation civile internationale  
dans le domaine du droit aérien.

Tout au long de sa distinguée carrière universitaire, il a contribué à développer le droit aérien international et à le faire mieux connaître.

Son profond attachement au travail et sa constance ont abouti à de grandes réalisations, notamment la fondation des Annales de droit aérien et spatial et l'agrandissement de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill, où des générations d'experts en droit aérien et spatial ont été formées et dont il a fait un centre d'enseignement de réputation internationale.

Ses vastes connaissances du droit aérien international et le dévouement dont il fait preuve dans ce domaine ont profité à l'aviation civile du monde entier et lui ont valu le respect et la considération bien mérités de la communauté mondiale de l'aviation civile, en particulier de celle du droit aérien.